

**Termes de références Audit Financier pour le projet
De Cartooning for Peace:**

« Le dessin de presse s’engage en faveur d’un monde plus juste,
durable et solidaire »

Généralités :

Entité : « CARTOONING FOR PEACE »

Objet : Audit du Projet : « Le dessin de presse s’engage en faveur d’un monde plus juste,
durable et solidaire» (Dessins de presse & ODD)

Période à auditer : 1^{er} mars 2024 – 28 février 2027

Date limite de dépôts des offres : 3 juin 2025

Date estimée de démarrage : juin-juillet 2025 pour la réunion de cadrage

Lieux de l’audit : à Cartooning for Peace, Paris 9ème – France.

Table des matières

I.	Avant-propos (Présenter ici l’OSC et son objet)	3
II.	Description du projet (Présenter le projet).....	3
III.	Objectif de l’audit	5
IV.	Organisation de l’audit	6
	IV.1. Méthodologie et approche de l’audit	6
V.	Déroulement et Etendue de l’audit	6
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur	6
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier intermédiaire et final	6
VI.	Rapports à fournir	7
VII.	Documents de référence	7
VIII.	Proposition technique et financière	7
IX.	Traitements des applications	8
	IX.1 Evaluation des applications	8
	IX.2 Budget	9
X.	Envoi des offres	9
XI.	Annexes	9
	XI.1 Budget du Projet	9
	XI.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement	10
	XI.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social	17

I. Avant-propos (Présentation de CFP)

Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs et dessinatrices de presse, engagés à promouvoir, par le langage universel du dessin de presse, la liberté d'expression, les droits humains et le respect mutuel entre des populations de différentes cultures ou croyances.

L'association a été créée en 2006 à l'initiative de Kofi Annan, Prix Nobel de la Paix et ancien secrétaire général des Nations unies, et du dessinateur de presse Plantu. Aujourd'hui présidée par le dessinateur français Kak, elle est reconnue d'intérêt général et agit selon trois axes stratégiques : Promouvoir le dessin de presse ; Sensibiliser par le dessin de presse ; Soutenir les dessinateurs de presse menacés.

II. Description du projet

Cartooning for Peace (CFP) sensibilise les adultes, les jeunes, les professionnels de l'éducation et les dessinateurs et dessinatrices de presse aux enjeux des droits humains et des ODD, tout en favorisant la nécessité d'agir, en renforçant leurs compétences ainsi que leurs capacités d'action. À travers ses actions, CFP vise à présenter la défense des droits humains comme une nécessité pour atteindre les ODD. Éditeur de contenus, CFP apporte une expertise éditoriale et pédagogique sur l'outil du dessin de presse comme déclencheur de débats. CFP mobilise son réseau de 344 dessinateurs de 78 pays (en 2024) au service de sa mission d'intérêt général ainsi que son réseau de partenaires pour assurer la diffusion des ressources et la mobilisation des publics, en France et ailleurs. CFP provoque l'engagement en faveur des droits humains, via le dessin de presse, produit du contenu et organise des rencontres pour développer l'esprit critique et la réflexion sur les inégalités dans la société.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Dates de début et de fin du projet	Début : 1 ^{er} mars 2024 Fin : 28 février 2027
Budget total contractuel	615 809 €
Lieux	France principalement
Exemption ou exception validée au moment de l'instruction, relative au risque de violation des sanctions financières	Néant
Objectifs de l'action	Objectif Global : Sensibiliser les adultes, les jeunes, les professionnels de l'éducation et les dessinateurs et dessinatrices de presse aux enjeux des droits humains et des ODD, et favoriser une prise de conscience de la nécessité d'agir et renforcer leurs compétences et capacités d'agir. Objectifs Spécifiques <u>Objectif Spécifique 1</u> : OS1 : CFP fournit des ressources d'ECSI et d'EMI en lien avec les enjeux des DH et des ODD, via le dessin de presse <u>Objectif Spécifique 2</u> : OS2 : CFP renforce les compétences et les capacités d'agir des bénéficiaires et acteurs-relais impliqués dans le

	projet afin de susciter l'engagement des individus en faveur de la réalisation des DH et des ODD.
Bénéficiaires directs	750 000 adultes ; 1,5 million de jeunes dont mineurs sous main de justice ; 570 professionnels de l'éducation ; 30 dessinateurs de presse ; 450 détenus
Bénéficiaires indirects	Famille et cercle amical : 30 000 - professionnels de l'éducation : 4 500 - médias : 10 - institutions : 4 - décideurs politiques : 100x
Résultats attendus	<p>R.1.1 : CFP crée des supports pédagogiques et éditoriaux en relation avec les ODD et les droits humains. ODD et les droits humains.</p> <p>R.1.2 : CFP diffuse ses supports pour sensibiliser les jeunes, le grand public, les décideurs.</p> <p>R.1.3 CFP favorise les échanges entre dessinateurs français et internationaux et leur participation à des événements internationaux.</p> <p>R2.1 : Les professionnels de l'éducation (enseignants, éducateurs, animateurs) et dessinateurs disposent de compétences pour mener des actions d'ECSI et d'EMI auprès des jeunes et publics éloignés de la culture et intègrent les enjeux des ODD et DH dans leurs activités professionnelles.</p> <p>R2.2 Les dessinateurs rencontrent et sensibilisent les jeunes et les publics éloignés des médias et de l'information.</p> <p>R2.3 Les jeunes et les publics éloignés de la culture, les détenus, se mobilisent et s'engagent par le dessin de presse en faveur des enjeux des ODD et DH.</p>

Activités principales	<p>Activité 1.1.1 Collecte de dessins du monde et constitution d'un fonds thématique (la cartoonothèque)</p>
	<p>Activité 1.1.2 Création d'outils pédagogiques (dit KITS pédagogiques)</p>
	<p>Activité 1.1.3 Création de supports pour le grand public : expositions, campagnes numériques de dessins</p>
	<p>Activité 1.2.1 Diffusion des kits pédagogiques en milieu scolaire, extra-scolaire et carcéral.</p>
	<p>Activité 1.2.2 Diffusion des expositions et de contenus éditoriaux dans le cadre d'événements français et internationaux ou dans l'espace public</p>
	<p>Activité 1.2.3 Diffuser des campagnes numériques de dessin de presse, et des dessins au travers des médias</p>
	<p>Activité 1.3.1 Animation et renforcement du réseau de dessinateurs qui sont invités à se rencontrer et à participer aux événements (de CFP ou des partenaires)</p>

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par « Cartooning for Peace », financé à hauteur de 48% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe (intermédiaire et final) pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du projet s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la **norme d'audit ISRS400 de l'IFAC** ; il n'est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « Cartooning for Peace » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe XI,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier présenté à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de « Cartooning for Peace », situé 12 cité Malesherbes 75009 Paris – France.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat entre l'auditeur et « Cartooning for Peace ». L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « Cartooning for Peace » ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l'AFD

(questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin de chaque tranche du projet (la date prévisionnelle de fin Tranche 1 est le 31 décembre 2025 , et la date de fin prévisionnelle Tranche 2 est le 28 février 2027).

Le rapport d'audit de la Tranche 1 devra être fourni dans les trois mois qui suivent la fin de la Tranche 1 et **le rapport d'audit de la Tranche 2** dans les 6 mois qui suivent la fin du projet. Chaque rapport (pour la T1 et la T2) doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe XI2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre « Cartooning for Peace » et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre « Cartooning for Peace » et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au (31 décembre 2024 pour la Tranche 1 et 28 février 202 pour la tranche 2).
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « Nom de l'OSC » :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe XI.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	15%
Références et expériences du consultant	20%
<i>Dont Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Dont Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	15%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Le dessin de presse s'engage en faveur d'un monde plus juste, durable et solidaire » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit intermédiaire et l'audit final (Tranche 1 et Tranche 2) est de 10.00 euros toutes taxes comprises et frais de missions incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence :

« Offre Audit – CFP Phase2 / AFD » impérativement aux adresses suivantes :

barbara.moyersoem@cartooningforpeace.org et f.ramananarivo@cartooningforpeace.org

avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 3 juin 2025

XI. Annexes

XI.1 Budget du Projet

N° projet : Tranche 1 : 22 mois Tranche 2 : 14 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
1- Immobilier, équipements technique et mobilier				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	0	0	0	0%
2- Frais de services, achats et locations				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				
- Dont fournitures et consommables				
fourniture et petit équipement	1 200	733	467	0%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
publicités et publications (relations presse, docs et outils de promo catalogues et imprimés (impressions d'expositions pédagogiques et grand public, manuels et outils pédagogiques, ...)	1 200 89 400	733 54 633	467 34 767	0% 15%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	91 800	56 100	35 700	15%
3- Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation)				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)				
transport de biens (expositions)	13 800	8 433	5 367	2%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
prestations dessinateurs	90 000	55 000	35 000	15%
prestations graphistes	17 500	10 694	6 806	3%
prestations modérateurs, interprètes, formateurs, et autres prestas	7 200	4 400	2 800	1%
- Dont évaluation externe				
honoraires études d'impact	15 000	9 167	5 833	2%
honoraires évaluation externe	22 000	13 444	8 556	4%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
honoraires audit financier	10 000	6 111	3 889	2%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	175 500	107 250	68 250	28%
4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet				
voyages (avion, train)	42 000	25 667	16 333	7%
frais de séjour (per diem)	6 300	3 850	2 450	1%
frais d'hébergement (hôtel, ...)	16 500	10 083	6 417	3%
frais de réception (repas collectifs, collation, pause-café, catering, ...)	1 800	1 100	700	0%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	66 600	40 700	25 900	11%
5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)				
dessins de presse	52 020	31 790	20 230	8%
Sous total 5 - Activités non ventilables	52 020	31 790	20 230	8%
6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)				
Equipe soutien		0	0	0%
chargée des projets pédagogiques	74 088	45 276	28 812	12%
assistante aux projets pédagogiques	31 046	18 973	12 074	5%
chargé des projets éditoriaux	8 806	5 381	3 425	1%
directrice éditoriale	26 418	16 144	10 274	4%
chef de projet chargé du développement international	3 427	2 094	1 333	1%
chargée de communication et de mécénat	10 478	6 403	4 075	2%
Personnel valorisé		0	0	0%
Sous total 6 - Ressources Humaines	154 263	94 272	59 991	25%
7- Fonds redistributifs (ne concernent pas les rétrocessions)				

- Dont fonds d'appels à projets				
- Dont fonds d'urgence (appui juridique...)				
- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)				
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	540 183	330 112	210 071	88%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
C-Total coûts directs (A+B)	540 183	330 112	210 071	88%
D-Coûts indirects	75 626	46 216	29 410	12%
- 14% maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	75 626	46 216	29 410	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	615 809	376 328	239 481	100%

contrôles totaux onglet 'Ressources'

0

0

0

date 15/05/2024

Patrick Lamassoure, président de Cartooning for Peace




* Cette colonne peut intégrer également les modifications de dépenses validées par un ANO de l'AFD accordé après la signature de la convention.

** A titre exceptionnel, cette colonne sera renseignée si l'OSC prévoit des écarts de dépenses d'une ou plusieurs rubriques supérieurs à +/- 20% par

*** Cette colonne peut intégrer également une modification des dépenses par ANO ou avenant relatif à la tranche 2. Ces ANO ou avenants peuvent être

N° projet : Tranche 1 : 22 mois Tranche 2 : 14 mois Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	296 000	180 889	115 111	48%
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1				
<i>Autres financements AFD (à détailler) :</i>				
Expertise France (dont Initiative 5%) (à détailler)			0	0%
FFEM (à détailler)			0	0%
FID (à détailler)			0	0%
<i>Tous ministères français - services centraux et déconcentrés (à détailler)</i>				
			0	0%
			0	0%
			0	0%
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	296 000	180 889	115 111	48%
2 - Autres ressources mobilisées				
2.1 - Ressources d'origine privée				
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)	52 020	31 790	20 230	8%
Fonds apportés par l'OSC	36 389	22 238	14 151	6%
<i>Autres fonds privés (à détailler)</i>				
			0	0%
			0	0%
			0	0%
<i>Recettes locales (à détailler)</i>				
<i>Partenaires locaux (à détailler)</i>				
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	88 409	54 028	34 381	14%
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale				
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)			0	0%
<i>Ministères français autres que MEAE (à détailler)</i>				
Ministère de la justice - direction de l'administration pénitentiaire -	96 000	58 667	37 333	16%
Ministère de l'éducation nationale - direction générale de l'enseignement scolaire -	18 000	11 000	7 000	3%
<i>Collectivités territoriales françaises (à détailler)</i>				
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse	4 800	2 933	1 867	1%
Région Grand Est	40 000	24 444	15 556	6%
Ville de Vaulx en Velin	45 000	27 500	17 500	7%
Ville de Conflans Sainte honorine	15 000	9 167	5 833	2%
Ville de Strasbourg	3 600	2 200	1 400	1%
			0	0%
<i>Agences de l'eau (à détailler)</i>				
<i>UE (à détailler)</i>				
Conseil de l'Europe	9 000	5 500	3 500	1%
			0	0%
<i>Agences des Nations-Unies (à détailler)</i>				
			0	0%
<i>Pouvoirs publics nationaux (à détailler)</i>				
			0	0%
<i>Coopérations bilatérales (à détailler)</i>				
<i>Etablissements publics hors tutelle de l'Etat (à détailler)</i>				
			0	0%
<i>Etablissements publics sous tutelle de l'Etat (à détailler)</i>				
			0	0%
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	231 400	141 411	89 989	38%
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	319 809	195 439	124 370	52%
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	615 809	376 328	239 481	100%
<i>contrôles totaux onglet 'Dépenses'</i>	0	0	0	

Calcul du reliquat AFD	
Part subvention AFD reçue en Tranche 1 (à saisir manuellement)	
Part subvention AFD consommée en Tranche 1 (automatique)	0
Reliquat à consommer en Tranche 2 (automatique)	0
Part subvention AFD reçue en Tranche 2 (à saisir manuellement en Tranche 2 uniquement)	
Part subvention AFD consommée en Tranche 2 (automatique)	0
Montant de la subvention AFD à rembourser en fin de projet dans le cas d'une sous consommation du budget	0

date 15/05/2024
Patrick Lamassoure, président de Cartooning for Peace




* Cette colonne peut intégrer également les modifications de ressources validées par un ANO accordé après la signature de la convention.
** A titre exceptionnel, cette colonne sera renseignée si l'OSC prévoit des écarts de ressources d'une ou plusieurs rubriques supérieurs à +/- 20% par rapport à la convention signée.
*** Cette colonne peut intégrer également une modification des ressources par ANO ou avenant relatif à la tranche 2. Ces ANO ou avenants peuvent être accordés par l'AFD.

XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

Voir Annexe.

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire ou final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit et période couverte :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches : Compte-rendu tranche 1 (intermédiaire) ou compte-rendu de la Tranche 2 (final) : préciser

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ? (à partir AMI 2023)		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		

Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ? - Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ? - L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD - Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ? 		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> - Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? - Si vous avez constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ? 		
Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?		
Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par bailleur)		
Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des co-		

financiers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<u>Conformité à la législation applicable</u> - Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?		
<u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u>		

<ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) ? 		

<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		
<p><u>Pour les CPP uniquement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ? - Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ? - L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ? 		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.